

## Conseil Municipal

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

-47-22-

Séance du 13 septembre 2022

Le mardi 13 septembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 8 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents :** Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON,  
**Représentés :** Alain DRUELLE (Par Emmanuel LASSON)

## Participation financière à l'installation d'un professionnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un ostéopathe va s'installer sur le village à partir du mois d'octobre. Il a contacté la municipalité pour obtenir un soutien matériel et/ou financier. Monsieur Dorian LECOMTE a obtenu son diplôme cette année et va s'installer en face de la pharmacie.

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK rappelle que le souhait de la municipalité est d'aider à l'installation des commerces dits essentiels et/ou de santé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande d'aide.

Le Conseil Municipal ;

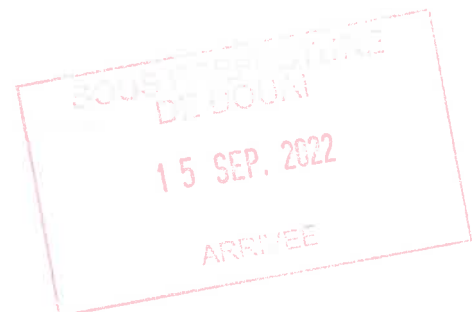
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DÉCIDE

- de participer à l'installation matériel de ce professionnel pour un montant maximum de 500 euros.

Ainsi délibéré,

Le Maire  
Michel PEDERENCINO



Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.